

## INTER CFDT DASSAULT AVIATION

**Table des mini salariaux DASSAULT AVIATION par groupes de filières et par coefficient**  
**Montants en € après Augmentation Générale de 1,8% au 1er février 2009**  
(et revalorisation des mini des coefficients 155 à 190 de certaines filières)

GROUPES DE FILIERES	COEFFICIENTS														
	155	170	180	190	205	215	225	240	255	270	285	305	335	365	395
(1) MAGASINS	1 432	1 478	1 512	1 563		1 652	1 696	1 789	1 839	1 933	2 040	2 164			
(2) CONTRÔLE - PREPARATION						1 633	1 724	1 836	1 903	1 965	2 092	2 230	2 414	2 754	3 108
(3) FABRICATION	1 545	1 598	1 645	1 695	1 751	1 803	1 858	1 971	2 033	2 095	2 223	2 361	2 489	2 752	3 029
(4) AUTRES FILIERES	1 432	1 478	1 512	1 542		1 612	1 660	1 734	1 818	1 901	1 990	2 083	2 266	2 438	2 621

(1) Filières 140

(2) Filières 230 et 250

(3) Filières 210, 211, 212 et 220

(4) Filières 110, 120, 130, 150, 151, 160, 170, 180, 190, 191, 192, 193, 251, 260, 261, 262, 270, 271, 272, 280, 290, 310, 320, 330, soit toutes filières autres que celles indiquées ci-dessus.

N.B.1 : Salaires des apprentis et des contrats de professionnalisation (référence coefficient 140) : 1437 €

N.B.2 : Prime d'ancienneté en plus.

N.B.3 : Rémunération mensuelle garantie : 1 740 € (comparaison avec Salaire de Base + Prime d'ancienneté + prorata 13ème mois y compris effet plancher.

[Accès aux définitions des filières](#)

[Accès à la revalorisation de certains mini](#)

**Réhausse des mini les moins élevés  
après application d'une AG de 1,8%**

	155	170	180	190
<b>MAGASINS</b>	<b>+2,51%</b> <b>soit +35€</b> <b>soit 1432€</b>	<b>+2%</b> <b>soit +29€</b> <b>soit 1478€</b>	<b>+1,48%</b> <b>soit +22€</b> <b>soit 1512€</b>	<b>+0,97%</b> <b>soit +15€</b> <b>soit 1563€</b>
<b>AUTRES FILIERES</b>	<b>+2,51%</b> <b>soit +35€</b> <b>soit 1432€</b>	<b>+2%</b> <b>soit +29€</b> <b>soit 1478€</b>	<b>+1,96%</b> <b>soit +29€</b> <b>soit 1512€</b>	<b>+1,51%</b> <b>soit 23€</b> <b>soit 1542€</b>

[Retour à la Table des mini salariaux](#)

## Liste des filières des coefficients 140 à 395

Selon la note DRSH-EB/AC - 1215/03 du 26 juin 2003

### Filières

#### **110 ADMINISTRATION**

Filière destinée aux gestionnaires généralistes n'entrant pas dans le cadre d'une filière plus spécialisée. Les archivistes et tireurs de plans appartiennent également à cette filière.

#### **120 SECRÉTARIAT**

Cette filière est destinée aux personnes dont la majorité du temps est consacrée à des activités de secrétariat, comme par exemple mise en forme de textes, point fixe téléphonique, organisation de réunions et de voyages pour un service, suivi des dépenses courantes d'un secteur, etc. On y débute habituellement avec un diplôme de secrétariat.

#### **130 COMPTABILITÉ**

Il s'agit d'une profession à laquelle on accède normalement avec un diplôme comptable. Un administratif affecté au service comptable devrait rester en filière administration avant d'avoir l'expérience et les fonctions correspondantes.

#### **140 MAGASIN**

Les personnes affectées aux magasins

#### **150 et 151 APPROS et ACHATS**

Il s'agit des professionnels non positionnés des services appros et achats respectivement, à l'exception des administratifs et secrétaires.

#### **160 MÉDICO-SOCIAL**

Il s'agit exclusivement des infirmières et assistantes sociales / conseillères du travail.

#### **170 SERVICES GÉNÉRAUX**

Regroupe les salariés n'appartenant pas à d'autres filières : coursiers, gardiens, chauffeurs, chauffeurs-caristes et grutiers, pompiers principalement.

#### **180 RESTAURANT**

Pour le personnel salarié du restaurant de St-Cloud

#### **190 TECHNICO-COMMERCIAL**

Utilisé en après-vente, pour le personnel ayant des connaissances techniques

#### **191 COMMERCE EXTERIEUR**

Il s'agit du personnel réalisant l'administration des ventes export.

#### **192 DOCUMENTALISTES ET TRADUCTEURS**

(sauf le personnel ayant une compétence et une origine technique qui peut appartenir à la filière 310).

#### **193 TECHNICIEN DES RECHANGES**

Personnel s'occupant de la vente des rechanges et ayant des connaissances techniques lui permettant de dialoguer avec le client

<b>210</b>	<b>PERSONNEL D'ATELIER</b>
<b>211</b>	<b>DASSAULT ÉQUIPEMENTS PROTOTYPES</b>
<b>212</b>	<b>ATAHQ</b>
	Spécialistes autonomes capables d'avoir seuls l'initiative pour résoudre des problèmes complexes ou faire de la mise au point de séries complexes, pouvant travailler directement sous les ordres des techniciens ou ingénieurs d'études. Cette fonction ne nécessite pas d'encadrement technique mais seulement hiérarchique et administratif de la maîtrise.
<b>220</b>	<b>MAITRISE</b>
	Il s'agit uniquement des agents de maîtrise d'atelier, encadrant des équipes de compagnons, directement ou par l'intermédiaire de contremaîtres de premiers niveau. Cette filière n'est pas destinée à d'autres responsables hiérarchiques (magasin, bureaux, etc).
<b>230</b>	<b>PRÉPARATION</b>
	Il s'agit de la préparation de fabrication et préparation de piste
<b>240</b>	<b>TRAÇAGE</b>
<b>250</b>	<b>CONTRÔLE</b>
<b>251</b>	<b>QUALITÉ</b>
<b>260</b>	<b>ÉLECTRONIQUE</b>
<b>261</b>	<b>ÉLECTRO-MECANIQUE</b>
	Il s'agit de techniciens (et non de compagnons)
<b>262</b>	<b>MISE AU POINT</b>
	Il s'agit des motoristes
<b>270</b>	<b>AGENT TECHNIQUE FABRICATION</b>
	Cette filière comprend notamment : Les techniciens en charge de l'installation et du démarrage d'un nouvel équipement ; Les chimistes ; Les techniciens chargés des procédés et de la productivité ; La gestion de production ; Les jeunes BTS DUT formés à une carrière en fabrication en passant par plusieurs postes en début de carrière.
<b>271</b>	<b>AGENT TECHNIQUE ÉLECTRICIENS</b>
<b>272</b>	<b>AT ASSISTANCE TECHNIQUE</b>
	Il s'agit de salariés en mission d'assistance aux clients, détachés à l'étranger ou sur des bases militaires France.
<b>280</b>	<b>ORDONNANCEMENT - LANCEMENT - PLANNING</b>
<b>290</b>	<b>INFORMATIQUE</b>
<b>310</b>	<b>AT DE BUREAUX D'ÉTUDES</b>
<b>320</b>	<b>DESSINATEURS</b>
<b>330</b>	<b>DOCUMENTALISTES ET TRADUCTEURS TECHNIQUES</b>
	(Ayant une origine ou une formation technique)